

Annonce

Coupe Inter-Régionale 2018

Compétition Nationale de Danse sur Glace

Organisée par le club « Saint Gervais Mont Blanc Patinage »

Les 22, 23 et 24 mars 2019

**Patinoire de
Saint Gervais Mont Blanc**

Sous l'égide de la

**Fédération Française des Sports de Glace
Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**



1. REGLEMENTATION

Se rapporter aux différentes communications éditées à cet effet sur le site de la Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace.

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles sur le site www.csndg.org.

2. DONNEES TECHNIQUES

2.1 LIEU

Patinoire de Saint Gervais Mont Blanc
Patinoire couverte avec une piste de glace de 60 mètres x 30 mètres
67 Impasse de la cascade - 74170 Saint Gervais Mont Blanc - Tél. : 04 50 93 50 02

2.2 CONTENU DES EPREUVES

Se référer au règlement intérieur édité sur le site www.csndg.org règle 3.4.5 ainsi qu'à la communication n° 264

3. INSCRIPTIONS

3.1 PRODEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPETITEURS

A effectuer entre le 11 et le 18/02/2019.

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur ww.csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- Par courrier électronique à : competitions@csndg.org et tresorier@csndg.org
- Par voie postale au Trésorier de la CSNDG en même temps que les chèques libellés à l'ordre du Club Organisateur : SGMBP

Lydie FERÉY
44 rue René Brunel, 76620 LE HAVRE - Tél. : 06 71 09 99 48
Mail : tresorier@csndg.org

3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Selon la Communication 252, les droits d'inscription sont de 80 € par couple

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

3.3 DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

4. DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

La désignation est faite selon la procédure
La date et le lieu des réunions d'Officiels d'Arbitrage sont programmés et indiqués dans les horaires de la Compétition.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la Compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

5. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT (COMMUNICATION CSNDG « PRISE EN CHARGE »)

Se référer à la communication CSNDG n°254

6. ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements pour les Couples sont programmés et indiqués dans les horaires prévisionnels de la compétition au paragraphe 16.

7. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Pour la musique, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'aux communications CSNDG en vigueur.

Modalité d'envoi des fichiers de musique dans la com 245.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD audio de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour la Short Dance et la Danse Libre doit être indiquée pour chaque Couple dans le Formulaire de Musiques et jointe au Formulaire d'Inscription des Couples, soit entre le 11 et le 18 février 2018, adressée à jean-philippe.savonnet@allianz.fr

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée **entre le 25 février et le 4 mars 2019** à compta_danse@csndg.org. Dans le cas d'un envoi tardif de la Feuille de Contenu de Programme, une pénalité de 60€ (Règle 3.3.6.2) sera demandée par la CSNDG au Club retardataire. Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément pour chaque Couple sur le modèle disponible sur www.csndg.org (Section « téléchargements »).

8. HOTEL OFFICIEL

L'hôtel pour les Officiels sera :

Val D'ESTE

22 Rue de la Comtesse 74170 Saint Gervais Les Bains

Tél : 04 50 93 65 91

Des informations concernant les hôtels pour les Couples, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par :

L'Office de Tourisme de Saint Gervais Mont Blanc Patinage

Adresse : 43 RUE Du Mont-Blanc 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

Tel : 04 50 47 76 08

9. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants, dès le vendredi 23 mars 2018 et devra être effectuée avant le tirage au sort de la première épreuve.

L'accréditation pour les Couples ne peut être fournie qu'en échange des :

- CD des musiques de secours (1CD avec les pistes bien repérées sur le disque et sur la pochette)
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Délégué Technique.

10. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la Règle 3.5.5.1.c.

Le tirage au sort pour l'ordre de passage des Danses Imposées aura lieu **le Vendredi 22 Mars à l'Espace Mont-Blanc, Avenue du Mont Paccard 74170 Saint Gervais Les Bains**. L'heure sera communiquée dans les horaires prévisionnels.

L'ordre de passage pour la Danse Libre sera l'ordre inverse du classement des danses imposées.

11. RESULTATS

Se référer à la règle 3.6

12. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Couples seront annoncés et récompensés.

13. PROTOCOLES

Selon la Règle 3.6.1., aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org.

14. ASSURANCE / RESPONSABILITES

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Couples et les Officiels d'Arbitrage.

15. DISCUSSION TABLE RONDE

Une Discussion Table Ronde pour les Juges aura lieu après les épreuves, comme indiqué dans les horaires de la Compétition au paragraphe 16.

16. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Délégué Technique

Robert COTTET-GAYDON

Tél : 06 61 10 07 91

Mail : competitions@csndg.org

Organisateur

Saint Gervais Mont Blanc Patinage

Président : Jean Philippe SAVONNET

Tel : 0676074659

Mail : jean-philippe.savonnet@allianz.fr

Nom et coordonnées du responsable accueil Officiels :

Président : Jean Philippe SAVONNET

Tel : 0676074659

Mail : jean-philippe.savonnet@allianz.fr

Nom et coordonnées du responsable accueil Compétiteurs :

Président : Jean Philippe SAVONNET

Tel : 0676074659

Mail : jean-philippe.savonnet@allianz.fr

17. HORAIRES PREVISIONNELS

Se référer aux horaires prévisionnels publiés sur www.csndg.org.

Les horaires définitifs de la Compétition et des entraînements seront publiés sur www.csndg.org au plus tard 2 semaines avant le début de la compétition.